

REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTERE DES TECHNOLOGIES DE LA COMMUNICATION

Direction Générale des Services Communs
Direction de l'Equipement et des Moyens

Consultation N°23/2026 AYANT POUR OBJET :

« Service de maintenance, l'entretien, le
dépannage et la réparation des imprimantes
multifonctions »

CAHIER DES CHARGES

Dernier délai de réception des offres :	lundi 27 Juillet 2026 à 10H
Date de la réunion d'ouverture des offres (publique)	lundi 27 Juillet 2026 à 10H30

Juillet 2026



Partie 1 : Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)

Article 1 : L'Objet de la consultation

La présente consultation, lancée par le ministère des Technologies de la Communication (MTC) a pour objet « service de maintenance, l'entretien, le dépannage et la réparation des imprimantes multifonctions installées des sites suivants.

- 88 Avenue Mohamed V, 1002 Tunis ».
- Espace Tunis ,Rue Echabia Montplaisir 1073 Tunis

Et ce, pour une période d'une (01) année renouvelable par tacite reconduction au maximum deux (02) fois.

Les imprimantes multifonctions sont indiquées ci dessous.

Lot	Marque	Modèle	Quantité
1	TOSHIBA	4518A	3
		4508A	4
		ESTUDIO 2555CSE	1
		457	1
2	XEROX	5325	2
		VERSALINK C7025	2
		5945i	3
3	KYOCERA	6530 MFP	1
		MZ3200i	2
4	Konica	minolta	1



La répartition des imprimantes est indiquée dans l'Annexe N°02

Article 2 : Condition requise pour soumissionner

Est admis à soumissionner tout fournisseur qui possède toutes les garanties requises pour assurer dans de bonnes conditions l'exécution de la présente consultation.

Le soumissionnaire peut participer soit à un (01) seul lot, soit à l'ensemble des lots de la présente consultation.

Les soumissionnaires doivent présenter une offre pour la totalité du lot auquel ils

ont l'intention de participer. .

Le choix du titulaire sera effectué par lot.

Les soumissionnaires intéressés par la présente consultation peuvent retirer

gratuitement le cahier des charges soit:

- 1) **En ligne** via le système national des achats publics TUNEPS (www.tuneps.tn) pour ceux enregistrés sur ce système.
- 2) **Ou hors ligne**, directement auprès de la **Direction de l'Equipement et des Moyens au MTC pendant l'horaire administratif. Sis, Rue Echabia Espace Tunis Montplaisir 1073Tunis.**
- 3) ou du site web du MTC : www.mtc.gov.tn

Article 3 : Pièces constitutives de la consultation

Outre les pièces administratives et techniques citées dans le présent cahier des clauses administratives particulières, l'offre est constituée des pièces suivantes :

- a. La soumission
- b. Le bordereau des prix et les sous détail des prix,
- c. L'offre technique,
- d. Le présent cahier des charges signé et paraphé en bas de toutes les pages,
- e. Les Compléments d'informations.

Toutes ces pièces ont un caractère contractuel (par ordre de priorité décroissante). En cas de divergence entre deux ou plusieurs pièces, ce sont les dispositions de la pièce portant le numéro d'ordre le moins élevé dans l'énumération ci-dessus qui prévalent. En cas de divergence entre les dispositions de la même pièce, ce sont les dispositions les plus restrictives qui primeront.

Article 4 : Présentation et Réception des offres

Les offres sont adressées, **au plus tard le lundi 27 juillet 2026 à 10H**, soit:

- **En ligne** : L'envoi des documents administratifs, l'offre technique et l'offre financière se fait obligatoirement à travers le système des achats publics en ligne TUNEPS, et ce conformément aux pièces demandées et modèles présentés en annexe du présent cahier des charges.

Dans le cas où le volume de l'offre dépasse la valeur technique maximale autorisée par le système TUNEPS, une partie de l'offre peut être transmise hors ligne avant la date limite de réception des offres, à condition que les documents et éléments considérés dans l'évaluation technique et financière (Tableaux de soumission technique, soumission et bordereaux de prix) soient envoyés en ligne et que le soumissionnaire mentionne dans son offre électronique la liste des pièces envoyées hors ligne et qui ne doivent pas être en contradiction avec l'offre déposée électroniquement en ligne.

- **Hors ligne** : Les offres sont adressées sous pli fermé portant la mention « **A ne pas ouvrir Consultation N° 23/2026 « service de maintenance, l'entretien, le dépannage et la réparation des imprimantes multifonctions»** et ce par voie postale et recommandé ou par rapide poste ou par dépôt direct au bureau d'ordre central du ministère durant l'horaire administratif au plus tard le **lundi 27 juillet 2026 à 10H** (contre un bon de dépôt) et ce à l'adresse suivante :

Ministère des Technologies de la Communication
Direction Générale des Services Communs
Direction de l'Equipement et des Moyens 88
Rue Mohamed V, 1002 Tunis



L'enveloppe extérieure doit contenir :

- Toutes les pages du présent cahier des charges dûment signé et cachetées dans la totalité des pages,
- Fiche de renseignements du soumissionnaire conformément au modèle joint (en Annexe N°01)
- Un extrait du registre national des entreprises.
- L'engagement pour participer à la présente consultation, conformément au modèle joint (en Annexe N°01) représentant déclarations sur l'honneur relatives à :

- L'Affiliation à un régime de sécurité sociale.
- La Déclaration sur l'honneur de non-influence
- La Déclaration sur l'honneur de non-appartenance

o **Enveloppe A intitulée « Offre Technique » qui doit contenir les pièces suivantes :**

- Les formulaires des répartitions des imprimantes, les marques/ modèles et nombre des interventions par AN remplis, selon les modèles joints CPTP (Annexe N°2) du présent cahier des charges.

o **Enveloppe B intitulée « OFFRE FINANCIERE » fermée et signée et qui doit contenir les pièces suivantes:**

- La soumission dûment remplie, datée et portant le cachet et la signature du soumissionnaire selon le modèle joint (Annexe N°3).
- Le Bordereau des prix dûment rempli en chiffres et en toutes lettres paraphé, daté, signé et portant le cachet du soumissionnaire (Annexe N°4).
- Le projet de contrat ci-joint (Annexe N°5) au présent document et couvrant toutes les prestations nécessaires paraphé et signé à la dernière page.

Article 5 : Ouverture des offres

La séance d'ouverture des offres est ouverte et aura lieu le **lundi 27 Juillet 2026 à 10H30** dans la salle réunion de la **Direction de l'équipement et des moyens au MTC, espace Tunis Rue Echabia Montplaisir 1073 Tunis.**

Article 6 : Durée de validité des offres

Le soumissionnaire sera lié par son offre pendant soixante (60) jours à compter du jour suivant la date limite fixée pour la réception des offres.

Article 7 : Évaluation des offres et attribution

Le dépouillement des offres sera effectué par la commission des achats hors marchés du MTC.

Pour chaque lot, la commission procède dans une première étape à la vérification, outre des documents administratifs, de la validité des documents constitutifs de l'offre financière, à la correction des erreurs de calcul ou matérielles le cas échéant, au classement de toutes les offres financières par ordre croissant en se basant sur le montant global T.T.C .

Montant Global = 3 x Montant annuel



La commission procède dans une deuxième étape à la vérification de la conformité de l'offre technique du soumissionnaire ayant présenté l'offre financière la moins distante et propose de lui attribuer la consultation en cas de sa conformité aux cahiers des charges.

Si ladite offre technique s'avère non conforme aux cahiers des charges, il sera procédé selon la même méthodologie, pour les offres techniques concurrentes selon leur classement financier croissant.

Les soumissionnaires, dont l'offre n'est pas retenue, ne peuvent en aucun cas contester pour quelque motif que ce soit le choix d'un concurrent, ni être indemnisés de ce fait.

Article 8 : Annulation de la consultation

Le MTC se réserve le droit d'annuler sans préavis la présente consultation en totalité ou en partie avant l'adjudication de la consultation, sans de ce fait, encourir une responsabilité quelconque vis-à-vis du ou des soumissionnaires concernés, ni être tenu d'informer ces derniers des raisons de sa décision.

Article 9 : Eclaircissements

Tout soumissionnaire désirant obtenir des éclaircissements sur le présent cahier des charges est appelé à notifier sa requête au MTC au plus tard dix (10) jours avant la date limite de dépôt des offres.

Les réponses fournies prendront la forme d'additifs aux documents de la consultation et seront communiquées à l'ensemble des candidats et à tous ceux qui l'ont obtenu le présent cahier des charges et ceux au plus tard cinq (05) jours avant la date limite de remise des offres.

En vue de faciliter l'examen, l'évaluation et la comparaison des offres, le MTC a toute la latitude de demander au soumissionnaire de donner des éclaircissements sur son offre notamment des justificatifs concernant les informations fournies.

Article 10 : Durée du contrat

La durée du contrat objet de la présente consultation est fixée à une année renouvelable par tacite reconduction deux fois. (La durée de contrat ne dépasse pas trois (03) ans)

Toutefois le MTC se réserve le droit de mettre fin à ce contrat moyennant un préavis de trois (03) mois dans la durée contractuelle

Article 11 : Variation dans la masse

En cas d'augmentation ou de diminution dans la masse le fournisseur ne peut élever aucune réclamation ou réserve tant que cette augmentation ou diminution n'excède pas 20 % du montant du contrat.

En cas de dépassement du 20 % du montant du contrat, il est procédé à la conclusion d'un avenant signé par les 2 parties.



Article 12 : Modalité de paiement

Le montant de la maintenance est établi selon le nombre d'interventions effectuées sur les machines, main d'œuvre gratuite pour les réparations.

Le montant de la maintenance sera payé trimestriellement, dans un délai maximum de quarante-cinq (45) jours à partir de la date de la présentation de facture semestrielle en quatre (04) exemplaires annexées aux fiches d'interventions dûment signées et visées par le MTC.

Ces paiements n'auront lieu qu'après la présentation d'une attestation de solde CNSS.

Cette attestation doit être valable le jour de la présentation de la facture.

Article 13 : Délai d'intervention et pénalité de retard

Avant toute intervention, le MTC envoie une demande d'intervention à la société pour entamer les travaux de maintenance, et dans un délai, ne dépassant pas les 24 h qui suivent l'appel du MTC, la société doit entamer les travaux.

Passé ce délai, une pénalité de 1/1000 par jour de retard sera appliquée au Montant des travaux en retard.

Les pénalités sont cumulatives, leur montant total ne pourra cependant dépasser les 5% (cinq pour cent) du montant définitif du contrat.



Article 14 : Arrêt de l'exécution de la mission

Le MTC se réserve le droit d'arrêter l'exécution à l'issue de chacune des prestations.

Article 15 : Résiliation

Le MTC se réserve le droit de résilier le contrat dans les conditions suivantes :

- En cas d'inexécution totale ou partielle de la consultation ou si les retards se prolongent au-delà de la date limite prévue pour l'exécution des prestations.

La résiliation est alors prononcée, dix (10) jours après une mise en demeure envoyée par lettre recommandée et restée sans effet.

- En cas de constatation d'un retard important dans l'exécution des prestations se traduisant par l'atteinte du plafond des sommes de pénalité pour retard (5 % du montant global de la consultation).
- Lorsque le titulaire de la consultation s'est livré à des actes frauduleux, notamment sur la nature et la qualité des prestations.
- Par ailleurs, le décès, la dissolution, la faillite et la liquidation judiciaire du titulaire de la consultation entraînent de plein droit la résiliation du contrat de la consultation. Toutefois, si les héritiers, les créanciers ou le liquidateur du titulaire de la consultation proposent dans un délai de sept (07) jours qui suivent l'événement, de continuer, dans les mêmes conditions l'exécution de la consultation, ils peuvent être agréés par le MTC.

Article 16 : Force majeure

Au cas où l'accomplissement des prestations serait en partie ou en totalité entravé par un cas de force majeure, le soumissionnaire devra avertir le MTC dans un délai de **(10) dix jours**, par lettre recommandée, du commencement et de la cessation de la force majeure, ainsi que des conséquences probables. Il devra en outre fournir une preuve digne de foi de l'existence et de la durée du cas de force majeure.

La durée prévue pour l'exécution de la présente consultation sera interrompue par le nombre de jours de la persistance de cas de force majeure (un ordre de service de suspension des délais matérialisera cette suspension).

Article 17 : Règlements de litiges

Les parties s'efforceront de régler à l'amiable les différends qui pourraient surgir entre elles au sujet de l'interprétation ou de l'exécution du contrat.

A défaut d'accord amiable, tout litige découlant du contrat sera tranché conformément aux dispositions du Décret gouvernemental n°2019-612 du 1er juillet 2019.

Article 18 : Entrée en vigueur

Le contrat qui sera conclu dans le cadre de cette consultation ne sera valable qu'après sa signature par les deux parties.

La notification de cette approbation sera adressée au soumissionnaire retenu qui devient titulaire de la consultation.

Article 19 : Cadre réglementaire

Pour tout ce qui n'est pas prévu par le présent cahier des charges, il sera fait renvoi aux dispositions du :

- Code de la comptabilité publique.
- Décret-loi n° 2022-68 du 19 octobre 2022 édictant des dispositions spéciales pour l'amélioration de l'efficacité de la réalisation des projets publics et privés
- Décret n°2014-1039 du 13 mars 2014 et l'ensemble des textes qui l'ont modifié ou complété et au Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics des études.
- Décret gouvernemental n° 2019-612 du 1er juillet 2019 modifiant et complétant le décret n° 2012-1683 du 22 août 2012 fixant le statut particulier aux membres du Corps de contrôle des dépenses publiques relevant de la Présidence du Gouvernement.
- Toutes les lois et réglementations en vigueur régissant les marchés publics.

Article 20 : Droit d'Enregistrement

Les frais d'enregistrement sont à la charge du titulaire de la consultation et payables par lui-même,

Lu et Approuvé

....., Le

Cachet, Nom et Prénom,
Qualité et Signature du soumissionnaire



Partie 2 : Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)

Article 1 : Objet

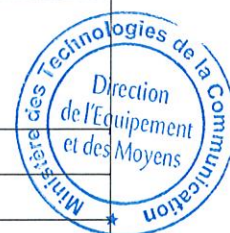
La présente consultation, lancée par le ministère des Technologies de la Communication (MTC) a pour objet « service de maintenance, l'entretien, le dépannage et la réparation des imprimantes multifonctions installées des sites suivants.

- 88 Avenue Mohamed V, 1002 Tunis ».
- Espace Tunis ,Rue Echabia Montplaisir 1073 Tunis

Et ce, pour une période d'une (01) année renouvelable par tacite reconduction au maximum deux (02) fois.

Les imprimantes multifonctions sont indiquées ci dessous.

Lot	Marque	Modèle	Quantité
1	TOSHIBA	4518A	3
		4508A	4
		ESTUDIO 2555CSE	1
		457	1
2	XEROX	5325	2
		VERSALINK C7025	2
		5945i	3
3	KYOCERA	-6530 MFP	1
		MZ3200i	2
4	Konica	minolta	1



La répartition des imprimantes est indiquée dans l'Annexe N°02

Article 2 : Nature des prestations

La Maintenance comprend :

1-L'entretien préventif :

04 visites par AN (Une Visite tous les 3 mois)

Les visites d'entretien comprennent :

- Nettoyage et dépoussiérage.
- Vérification de l'état de la machine.
- Inspection méthodique et contrôle général du fonctionnement de la machine.

d) Réglage, graissage et lubrification des divers organes selon nécessité.

2-Réparation curatives : les interventions se font sur chaque appel de la part du MTC, la réparation et la remise en bon état de marche du matériel s'effectuent de la manière suivante :

- Intervention dans les 24 h qui suivent l'appel du MTC (journée ouvrable)
«Zone : Grand Tunis »
- Présentation sur une fiche d'intervention d'un diagnostic des anomalies relevées et les pièces nécessaires à changer éventuellement par Le Fournisseur.
- Elaboration d'un bon de commande par le MTC.
- Déplacement du technicien pour l'installation des pièces de rechange d'origine et la signature d'un bon de livraison par MTC et ce, après test et vérification de la mise en marche de l'appareil.

Article 3 : Stock Pièces détachées d'origine

Le fournisseur doit disposer, dans ses magasins, d'un stock de pièce de rechange d'origine nécessaire et suffisant pour l'échange standard en cas de panne.

Article 4 : Exclusion

- Le présent contrat couvre la main d'œuvre, les frais de déplacement et les frais de séjour des techniciens.
- La livraison des consommables d'origine et des pièces de rechange d'origine ne sont pas incluses, ils seront à la charge du MTC, ces éléments seront facturés suivant la liste des prix courantes et un devis présenté par Le Fournisseur.

Article 5 : Périodicité

Le soumissionnaire doit effectuer 04 visites par AN (Une Visite tous les 3 mois).



Lu et Approuvé

....., Le

Cachet, Nom et prénom,
Qualité et Signature du Soumissionnaire

ANNEXE N°1

MODELES DES PIECES A FOURNIR FICHE DE RENSEIGNEMENTS



Nom/ dénomination sociale.....

Forme juridique.....

Capital.....

Adresse du siège

Téléphone/ Télécopie

Adresse électronique.....

Inscrit au registre national des entreprises sous le n°.....

N° du matricule fiscal.....

Fait àLe.....

Signature et cachet du représentant habilité

Annexe 1

Fiche d'engagement pour la participation au

Consultation N° 23/2026 AYANT POUR OBJET :

« Service de maintenance, l'entretien, le dépannage et la réparation des imprimantes multifonctions »

Acheteur public : Ministère des Technologies de la Communication.



Soumissionnaire :

Raison sociale :

Forme juridique :

Dirigeant principal :

Matricule fiscal

Activité :

Adresse

Déclaration d'engagement :

Je déclare par la présente l'exactitude et la conformité des informations suivantes :

- Affiliation à la CNSS,
- Pas de faillite, règlement judiciaire ou équivalent pour les participants non-résidents,
- Ne pas faire par moi-même ou par personne interposée, des promesses de dons ou de présents en vue d'influencer sur les différentes procédures de conclusion du marché et des étapes de son exécution.
- Que je n'étais pas un agent public au sein du MTC qui va passer le contrat ayant cessé l'activité depuis moins de cinq ans,
- Je n'ai pas été exclu, ni de manière limitée ni définitive, de la participation aux opérations publiques au sens du chapitre 177 de l'arrêté n° 1039/2014 du 13 mars 2014

Qualités financières et taille de l'entreprise :

Je déclare sur l'honneur que je suis en mesure de remplir mes obligations et que je dispose des garanties et compétences nécessaires d'un point de vue professionnel, technique et financier requises lors de la consultation.

Fait à, le

Le soumissionnaire soussigné

(Nom et Prénom, Qualité, Signature et Cachet du soumissionnaire)

ANNEXE N°2 :

La liste des imprimantes multifonctions installées au MTC

Local du MTC sis à mohamed V Tunis

Etage	Marque/ Modele	N° de série
7	Versalink C7025	3392097634
6	TOSHIBA ESTUDIO 2555CSE	C7GE72086
	TOSHIBA 457	CEIE38233
4	Xerox 5945	3667713349
3	Kyocera MZ3200i	W662300580
2	XEROX 5325	3322593634
1	Konica minolta	ACVD021021763
RDC	Xerox 5945	3667712415



Local du MTC sis à Montplaisir Tunis

Etage	Marque/ Modele	N° de série
5	TOSHIBA 4518A	CZIH19066
4	TOSHIBA 4518A	CZGH12697
	XEROX 5325	3338066685
3	TOSHIBA 4508A	CGEH11193
	TOSHIBA 4508A	CGGF27805
	KYOCERA -6530 MFP	V1E5805207
2	TOSHIBA 4508A	CGGF27762
	XEROX VERSALINK C7025	3392097979
1	XEROX 5945i	3667713101
	TOSHIBA 4508A	CGGF27810
	TOSHIBA 4518A	CZIH19068
	KYOCERA MZ3200i	W662300581

Lu et Approuvé

....., Le

Cachet, Nom et prénom,
Qualité et Signature du Soumissionnaire

ANNEXE N°2 :

Les interventions par AN



Lot	Marque	modèle	Quantité	Nombre des interventions/AN	Observations
1	TOSHIBA	4518A	3	4	
		4508A	4	4	
		ESTUDIO 2555CSE	1	4	
		457	1	4	
2	XEROX	5325	2	4	
		VERSALINK C7025	2	4	
		5945i	3	4	
3	KYOCERA	6530 MFP	1	4	
		MZ3200i	2	4	
4	Konica	minolta	1	4	

Lu et Approuvé

....., Le

Cachet, Nom et prénom,
Qualité et Signature du Soumissionnaire

ANNEXE N°3

Consultation N° 23/2026

« Service de maintenance, l'entretien, le dépannage et la réparation des imprimantes multifonctions »

MODELE DE SOUMISSION

Lot1 : imprimantes de marque TOSHIBA

Je soussigné (nom et qualité), en
vertu des pouvoirs qui me sont confiés au nom et pour le compte de la société :
....., inscrite au registre de
commerce à Sous le n° faisant élection
de domicile à

Après avoir pris connaissance de toutes les pièces du projet relatif à la consultation
N°.../2026 pour « service de maintenance, l'entretien, le dépannage et la réparation des
imprimantes multifonctions » et notamment:

- 1 la présente soumission,
- 2 le bordereau portant le détail estimatif des prix,
- 3 le cahier des charges.

Après m'être personnellement rendu compte, sous ma responsabilité, des conditions
de réalisation du dit projet, je :

- 1- Reconnais avoir reçu, lu et accepté toutes les pièces de la présente
consultation.
- 2- Me soumetts et m'engage envers Le Ministère des Technologies de la
Communication à exécuter la mission objet de la présente consultation selon
l'offre de prix suivante:
 - o Montant annuel
HT.....Dinars
 - o Montant de la TVADinars
 - o Montant annuel
TTC.....Dinars

Soit au total TTC (en lettres).....dinars.

- o Montant pour trois (03) années
HT.....Dinars
- o Montant de la TVA
.....Dinars
- o Montant pour trois (03) années
TTC.....Dinars

Soit au total TTC (en lettres).....dinars

Etant entendu que les prix proposés sont fermes et non révisables, je m'engage à :

- 1) Assurer l'exécution complète du projet, dans les conditions prévues et dans les
délais prescrits par le cahier des charges,
- 2) Maintenir valables les conditions de mon offre soixante (60) jours à compter du
jour suivant la date limite de remise des offres,

Fait à Le

(Nom, Prénom et qualité du signataire,

Signature, date et cachet avec la mention : " Bon pour soumission ")



ANNEXE N°3

Consultation N°23/2026

« Service de maintenance, l'entretien, le dépannage et la réparation des imprimantes multifonctions »

MODELE DE SOUMISSION

Lot2 : imprimantes de marque XEROX

Je soussigné (nom et qualité), en
vertu des pouvoirs qui me sont confiés au nom et pour le compte de la société :
....., inscrite au registre de
commerce à Sous le n° faisant élection
de domicile à.....

Après avoir pris connaissance de toutes les pièces du projet relatif à la consultation
N°23/2026 pour « service de maintenance, l'entretien, le dépannage et la réparation
des imprimantes multifonctions » et notamment:

- 1 la présente soumission,
- 2 le bordereau portant le détail estimatif des prix,
- 3 le cahier des charges.

Après m'être personnellement rendu compte, sous ma responsabilité, des conditions
de réalisation du dit projet, je :

- 3- Reconnais avoir reçu, lu et accepté toutes les pièces de la présente
consultation.
- 4- Me soumetts et m'engage envers Le Ministère des Technologies de la
Communication à exécuter la mission objet de la présente consultation selon
l'offre de prix suivante:
 - o Montant annuel
HT.....Dinars
 - o Montant de la TVADinars
 - o Montant annuel
TTC.....Dinars

Soit au total TTC (en lettres).....dinars.

- o Montant pour trois (03) années
HT.....Dinars
- o Montant de la TVADinars
- o Montant pour trois (03) années
TTC.....Dinars

Soit au total TTC (en lettres).....dinars

Etant entendu que les prix proposés sont fermes et non révisables, je m'engage à :

- 3) Assurer l'exécution complète du projet, dans les conditions prévues et dans les
délais prescrits par le cahier des charges,
- 4) Maintenir valables les conditions de mon offre soixante (60) jours à compter du
jour suivant la date limite de remise des offres,

Fait à Le

(Nom, Prénom et qualité du signataire,

Signature, date et cachet avec la mention : " Bon pour soumission ")



ANNEXE N°3

Consultation N° 23/2026

« Service de maintenance, l'entretien, le dépannage et la réparation des imprimantes multifonctions »

MODELE DE SOUMISSION

Lot3 : imprimantes de marque KYOCERA

Je soussigné (nom et qualité), en
vertu des pouvoirs qui me sont confiés au nom et pour le compte de la société :
....., inscrite au registre de
commerce à Sous le n° faisant élection
de domicile à

Après avoir pris connaissance de toutes les pièces du projet relatif à la consultation
N°./2026 pour « service de maintenance, l'entretien, le dépannage et la réparation des
imprimantes multifonctions » et notamment:

- 1 la présente soumission,
- 2 le bordereau portant le détail estimatif des prix,
- 3 le cahier des charges.

Après m'être personnellement rendu compte, sous ma responsabilité, des conditions
de réalisation du dit projet, je :

- 5- Reconnais avoir reçu, lu et accepté toutes les pièces de la présente
consultation.
- 6- Me soumetts et m'engage envers Le Ministère des Technologies de la
Communication à exécuter la mission objet de la présente consultation selon
l'offre de prix suivante:
 - o Montant annuel
HT.....Dinars
 - o Montant de la TVADinars
 - o Montant annuel
TTC.....Dinars

Soit au total TTC (en lettres).....dinars.

- o Montant pour trois (03) années
HT.....Dinars
- o Montant de la TVADinars
- o Montant pour trois (03) années
TTC.....Dinars

Soit au total TTC (en lettres).....dinars

Etant entendu que les prix proposés sont fermes et non révisables, je m'engage à :

- 5) Assurer l'exécution complète du projet, dans les conditions prévues et dans les
délais prescrits par le cahier des charges,
- 6) Maintenir valables les conditions de mon offre soixante (60) jours à compter du
jour suivant la date limite de remise des offres,

Fait à Le

(Nom, Prénom et qualité du signataire,

Signature, date et cachet avec la mention : " Bon pour soumission")



ANNEXE N°3

Consultation N° 23/2026

« Service de maintenance, l'entretien, le dépannage et la réparation des imprimantes multifonctions »

MODELE DE SOUMISSION

Lot4 : imprimantes de marque Konica

Je soussigné (nom et qualité), en
vertu des pouvoirs qui me sont confiés au nom et pour le compte de la société :
....., inscrite au registre de
commerce à Sous le n° faisant élection
de domicile à

Après avoir pris connaissance de toutes les pièces du projet relatif à la consultation
N°./2026 pour « service de maintenance, l'entretien, le dépannage et la réparation des
imprimantes multifonctions » et notamment:

- 1 la présente soumission,
- 2 le bordereau portant le détail estimatif des prix,
- 3 le cahier des charges.

Après m'être personnellement rendu compte, sous ma responsabilité, des conditions
de réalisation du dit projet, je :

- 7- Reconnais avoir reçu, lu et accepté toutes les pièces de la présente
consultation.
- 8- Me sou mets et m'engage envers Le Ministère des Technologies de la
Communication à exécuter la mission objet de la présente consultation selon
l'offre de prix suivante:
 - Montant annuel
HT.....Dinars
 - Montant de la TVADinars
 - Montant annuel
TTC.....Dinars

Soit au total TTC (en lettres).....dinars.

- Montant pour trois (03) années
HT.....Dinars
- Montant de la TVA
.....Dinars
- Montant pour trois (03) années
TTC.....Dinars

Soit au total TTC (en lettres).....dinars

Etant entendu que les prix proposés sont fermes et non révisables, je m'engage à :

- 7) Assurer l'exécution complète du projet, dans les conditions prévues et dans les
délais prescrits par le cahier des charges,
- 8) Maintenir valables les conditions de mon offre soixante (60) jours à compter du
jour suivant la date limite de remise des offres,

Fait à Le

(Nom, Prénom et qualité du signataire,

Signature, date et cachet avec la mention : " Bon pour soumission ")



ANNEXE N°4

Bordereau des prix

Lot1 : imprimantes de marque TOSHIBA

Articles	Modèle	Quantité	PUHT (par AN)	PTHT (par AN)
1	4518A	3		
2	4508A	4		
3	ESTUDIO 2555CSE	1		
4	457	1		
			TOTAL HT (par AN)	
			TVA	
			TOTAL TTC (par AN)	



Montant total annuel de l'offre :

(en toutes lettres)

Montant total de l'offre pour trois (03) années :

(en toutes lettres)

Le soumissionnaire soussigné (Nom et Prénom, Qualité,
Signature et Cachet du soumissionnaire)

ANNEXE N°4

Bordereau des prix

Lot2 : imprimantes de marque XEROX

Articles	Modèle	Quantité	PUHT(par AN)	PTHT(par AN)
1	5325	2		
2	VERSALINK C7025	2		
3	5945i	3		
TOTAL HT(par AN)				
TVA				
TOTAL TTC (par AN)				



Montant total annuel de l'offre :

(en toutes lettres)

Montant total de l'offre pour trois (03) années :

(en toutes lettres)

Le soumissionnaire soussigné (Nom et Prénom, Qualité,
Signature et Cachet du soumissionnaire)

ANNEXE N°4

Bordereau des prix

Lot3 : imprimantes de marque KYOCERA

Articles	Modèle	Quantité	PUHT(par an)	PTHT(par AN)
1	6530 MFP	1		
2	MZ3200i	2		
TOTAL HT(par AN)				
TVA				
TOTAL TTC(par AN)				



Montant total annuel de l'offre :

(en toutes lettres)

Montant total de l'offre pour trois (03) années :

(en toutes lettres)

Le soumissionnaire soussigné (Nom et Prénom, Qualité,
Signature et Cachet du soumissionnaire

ANNEXE N°4

Bordereau des prix

Lot4 : imprimantes de marque Konica

Article	Modèle	Quantité	PUHT(par AN)	PTHT(par AN)
1	Minolta	1		
			TOTAL HT(par AN)	
			TVA	
			TOTAL TTC(par AN)	



Montant total annuel de l'offre :

(en toutes lettres)

Montant total de l'offre pour trois (03) années :

(en toutes lettres)

Le soumissionnaire soussigné (Nom et Prénom, Qualité,
Signature et Cachet du soumissionnaire)

ANNEXE N°5

REPUBLIQUE TUNISIENNE

*** _ _ ***

MINISTERE DES TECHNOLOGIES DE LA COMMUNICATION

*** _ _ ***

Direction Générale des Services Communs

Direction de l'Équipement et des Moyens

CONTRAT

D'entretien, maintenance

Le dépannage et la réparation des imprimantes multifonctions



Entre les soussignés :

Le **Ministère des Technologies de la Communication**, sis au 88 avenue Mohamed V-1002 Tunis, ayant le matricule fiscal 910074/J, ci-après désigné par le terme « **MTC** ».

D'une part Et :

La **Société**, RC n°, Immatriculation fiscale, dont le siège social est au :, ci-après dénommée **FOURNISSEUR**.

D'autre part

Il a été convenu se qui suit :

Article 1 : Objet

Le présent contrat, a pour objet « service de maintenance, l'entretien, le dépannage et la réparation des imprimantes multifonctions installées des sites suivants.

88 Avenue Mohamed V, 1002 Tunis ».

Espace Tunis ,Rue Echabia Montplaisir 1073 Tunis

Et ce, pour une période d'une (01) année renouvelable par tacite reconduction au maximum deux (02) fois.

Les imprimantes multifonctions sont indiquées ci dessous.

Lot	Marque	Modèle	Quantité
1	TOSHIBA	4518A	3
		4508A	4
		ESTUDIO 2555CSE	1
		457	1
2	XEROX	5325	2
		VERSALINK C7025	2
		5945i	3
3	KYOCERA	6530 MFP	1
		MZ3200i	2
4	Konica	minolta	1

La répartition des imprimantes est indiquée dans l'Annexe N°02

Article 2 : La Maintenance

La Maintenance comprend :

1- L'entretien préventif :

04 visites par AN (Une Visite tous les 3 mois)

Les visites d'entretien comprennent :

- Nettoyage et dépoussiérage.
- Vérification de l'état de la machine.



c) Inspection méthodique et contrôle général du fonctionnement de la machine.

d) Réglage, graissage et lubrification des divers organes selon nécessité.

2- Réparation curatives : les interventions se font sur chaque appel de la part du MTC, la réparation et la remise en bon état de marche du matériel s'effectuent de la manière suivante :

- Intervention dans les 24 h qui suivent l'appel du MTC (journée ouvrable) .
- Présentation sur une fiche d'intervention d'un diagnostic des anomalies relevées et les pièces nécessaires à changer éventuellement par **Le Fournisseur**.
- Elaboration d'un bon de commande par le **MTC**.
- Déplacement du technicien pour l'installation des pièces de rechange d'origine et la signature d'un bon de livraison par MTC et ce, après test et vérification de la mise en marche de l'appareil.

Article 3 : Stock Pièces détachées d'origine

Le fournisseur doit disposer, dans ses magasins, d'un stock de pièce de rechange d'origine nécessaire et suffisant pour l'échange standard en cas de panne.

Article 4 : Exclusion

- Le présent contrat couvre la main d'œuvre, les frais de déplacement et les frais de séjour des techniciens.
- La livraison des consommables d'origine et des pièces de rechange d'origine ne sont pas incluses, ils seront à la charge du MTC, ces éléments seront facturés suivant la liste des prix courantes et un devis présenté par **Le Fournisseur**.

Article 5 : Montant du contrat :

Le montant total annuel du contrat pour les imprimantes multifonctions Toshiba e-studio est fixé à :

- Montant HT (en lettres et en chiffres) : HT, soit Dinars HT
- Montant de la TVA (en lettres et en chiffres) :, soit Dinars
- Soit au total TTC (en lettres et en chiffres) TTC, soit Dinars TTC

Le montant indiqué ci –dessus est fixé pour l'exécution des services de maintenance sur les lieux où se trouvent les machines.

Article 6 : Modalités de paiement

Le montant du présent contrat est établi selon le nombre d'interventions effectuées sur les machines, main d'œuvre gratuite pour les réparations.

Le montant du présent contrat sera payé trimestriellement, dans un délai maximum de quarante-cinq (45) jours à partir de la date du présentation de facture semestrielle en quatre (04) exemplaires annexées aux fiches d'interventions dûment signées et visées par le MTC.

Article 7 Durée du contrat

Le présent contrat est conclu pour une période d'une (01) année renouvelable par tacite reconduction au maximum deux (02) fois.



Article 8 : Variation dans la masse

En cas d'augmentation ou de diminution dans la masse le fournisseur ne peut élever aucune réclamation ou réserve tant que cette augmentation ou diminution n'excède pas 20 % du montant du contrat.

En cas de dépassement du 20 % du montant du contrat, il est procédé à la conclusion d'un avenant signé par les 2 parties.

Article 9 : Résiliation de contrat

En cas d'inobservation par le fournisseur des obligations mises à sa charge par le présent contrat, Le MTC peut prononcer la résiliation 30 jours après une mise en demeure notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception et restée infructueuse.

Article 10 : Règlements de litiges

Les parties s'efforceront de régler à l'amiable les différends qui pourraient surgir entre elles au sujet de l'interprétation ou de l'exécution du contrat.

A défaut d'accord amiable, tout litige découlant du contrat sera tranché conformément aux dispositions du Décret gouvernemental n°2019-612 du 1er juillet 2019.

Article 11 : Cadre réglementaire

Pour tout ce qui n'est pas prévu par le présent cahier des charges, il sera fait renvoi aux dispositions du :

- Code de la comptabilité publique.
- Décret n°2014-1039 du 13 mars 2014 et l'ensemble des textes qui l'ont modifié ou complété et au Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics des études.
- Décret gouvernemental n° 2019-612 du 1er juillet 2019 modifiant et complétant le décret n° 2012-1683 du 22 août 2012 fixant le statut particulier aux membres du Corps de contrôle des dépenses publiques relevant de la Présidence du Gouvernement.
- Toutes les lois et réglementations en vigueur régissant les marchés publics.

Article 12 : Droit d'Enregistrement

Les frais d'enregistrement sont à la charge du fournisseur et payables par lui-même.

Article 13 : Entrée en vigueur

Le contrat ne sera valable qu'après sa signature par les deux parties contractantes.



Tunis, le

Le Ministre des Technologies de la Communication

Tunis, Le

Lu et accepté par le fournisseur

Fiche de demande d'intervention à transmettre à l'entreprise

.....
Fax n°

E-mail.....

service de maintenance, l'entretien, le dépannage et la réparation des imprimantes multifonctions



Date :.../.../.....

Heure :H

Direction en MTC :

Adresse :

Tel / Fax. :

Réf / type de la machine :

service de maintenance, l'entretien, le dépannage et la réparation des imprimantes multifonctions;

.....
.....
.....
.....
.....

Observations :

.....
.....
.....
.....

Cachet et Signature

Le Responsable de l'Administration

Nom et Prénom :

.....

Qualité :

.....